



## Quelques définitions

publié le 13/06/2014 - mis à jour le 03/02/2019

Principal	Nom donné dans l'Education Nationale au directeur du collège.
Gestionnaire	Responsable de la bonne exécution du budget voté par le Conseil d'Administration, des locaux et de la demi-pension.
Conseillère Principale d'Education (C.P.E)	Responsable des élèves lorsque ceux-ci ne sont pas en cours (études, permanences, récréation, malaises ou problèmes divers, retards, absences. Les parents ou les élèves peuvent la contacter à tout moment.
Professeur Principal	Professeur responsable d'une classe, désigné par le chef d'établissement parmi les professeurs enseignants d'une classe. A contacter pour tout problème d'ordre pédagogique. Reçoit sur rendez-vous.
Conseillère d'Orientation Psychologique (C.O.P)	Reçoit parents et enfants sur rendez-vous au collège et renseigne sur toutes les possibilités d'orientation. Peut être contactée également au centre d'information et d'orientation à Jonzac (présente le Mardi tous les 15 jours).
Documentaliste	Professeur, responsable du centre de Documentation et d'Information (C.D.I).
Assistante Sociale Scolaire	Reçoit les parents et les élèves sur rendez-vous pour tout problème autre que pédagogique. En poste sur un secteur (Pons) comprenant plusieurs collèges.
Infirmière Scolaire	Personnel de santé de l'éducation nationale rattachée à l'établissement (présente 1 journée par semaine).